



C. PCT 898
-04

Le 6 février 2003

Madame,
Monsieur,

La présente circulaire est adressée aux États et aux organisations qui sont invités à participer, en qualité de membres ou d'observateurs, aux sessions du Groupe de travail sur la réforme du Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Il est rappelé que ce groupe de travail a renvoyé certaines questions concernant le maintien de la qualité et l'harmonisation des travaux de recherche et d'examen dans le cadre du PCT à un groupe de travail "virtuel", qui délibérera dans le cadre d'un forum électronique à mettre en place sur le site Web de l'OMPI. Les pages dont le groupe de travail a besoin pour ce forum ont été créées et se trouvent à l'adresse suivante :

<http://www.wipo.int/pct/reform/qualityframework/>

Rappel des faits

1. À la troisième session du groupe de travail, qui s'est tenue à Genève en novembre 2002, le Royaume-Uni a soumis une proposition de "programme aux fins de l'instauration d'une qualité et d'une efficacité durables" (voir le document PCT/R/WG/3/4). Après délibération (voir les paragraphes 101 à 111 du résumé de la session établi par la présidence — document PCT/R/WG/3/5), le groupe de travail est convenu que ces travaux devraient se poursuivre selon les deux lignes directrices suivantes :

a) les normes à appliquer pour la recherche et l'examen dans le cadre du PCT doivent être fixées dans les directives concernant la recherche internationale et l'examen préliminaire international selon le PCT. Les travaux de révision de ces directives devront se poursuivre, afin d'être terminés d'ici au 1^{er} janvier 2004, date à laquelle le système renforcé de recherche internationale et d'examen préliminaire international, récemment adopté, prendra effet. Ces travaux sont en cours dans le cadre de la Réunion des administrations internationales selon le PCT (PCT/MIA), dont la septième session aura lieu en février 2003;

/...

b) un groupe de travail “virtuel” devra être constitué pour examiner quels autres points, parmi ceux qui sont mentionnés dans le document du Royaume-Uni ou qui ont été proposés par d’autres délégations durant la session du groupe de travail, y compris le maintien de la qualité et l’harmonisation des travaux, il conviendrait d’examiner plus avant, et selon quelles modalités. Les travaux du groupe de travail “virtuel” seront coordonnés par l’Office des brevets du Royaume-Uni. Les résultats de ces travaux feront l’objet d’un compte rendu au Groupe de travail sur la réforme du PCT et à la réunion PCT/MIA, le premier compte rendu devant être présenté avant la fin du mois d’avril 2003.

Question à examiner

2. Globalement, l’équipe d’experts aura pour mandat (voir les paragraphes 102.ii) and iii), 110 et 111.b) du document PCT/R/WG/3/5) d’examiner la nécessité et les modalités de mise en place

a) de critères de gestion de la qualité en vue de s’assurer que les normes de qualité définies dans les directives concernant la recherche et l’examen préliminaire selon le PCT sont respectées et garanties; et

b) d’un mécanisme permettant d’évaluer si les critères de gestion de la qualité sont appliqués et les normes de qualité respectées.

3. Un autre document de travail a été soumis par l’Office des brevets du Royaume-Uni; il peut être consulté sur le site Web, à l’adresse susmentionnée. Vous êtes invité(e) à formuler, par l’intermédiaire du forum électronique, des observations sur ce document ou sur toute autre question relevant du mandat du groupe de travail “virtuel”.

Participation et calendrier

4. Tous les États et toutes les organisations qui sont invités à participer, en qualité de membres ou d’observateurs, aux travaux du Groupe de travail sur la réforme du PCT sont aussi invités à participer à ceux du groupe de travail “virtuel”. Vous trouverez sur le site Web des informations sur les modalités de participation et la procédure à suivre pour être tenu(e) informé(e) des travaux du groupe de travail “virtuel”.

/...

5. Les observations sur le document de travail ou sur toute autre question pertinente doivent être reçues le *14 mars 2003* au plus tard. L'Office des brevets du Royaume-Uni établira alors un projet de rapport de situation, qui sera examiné par le Groupe de travail sur la réforme du PCT à sa quatrième session (prévue du 19 au 23 mai 2003) à Genève, et lors de la huitième réunion PCT/MIA (prévue aussi en mai 2003).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma considération distinguée.



Francis Gurry
Sous-directeur général